

CONSEIL MUNICIPAL

du 14 Avril 2004

L'an deux mil quatre et le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, Mme MARTEAU, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, DAUREIL, GABRIEL, Mme ANNEET et M. GAUCHY.

Absents représentés: Mme PELLARIN par Mme MALARD
M CIVELLI par M PORTEBOIS
Mme CLEDIC par Mme ANNEET

Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Conseillers représentés : 3
Date de la convocation : 06.04.2004
Date de l'affichage : 07.04.2004

TARIFS :

Rapporteur : M. LIVET

- **Animations** :

La Commission Animation organise une journée réseau avec des jeunes de la Commune dans la Salle Polyvalente les vendredi 30 avril et samedi 1^{er} Mai.

A cette occasion, le droit d'inscription à régler sera de 2 € par personne.

Rapporteur : Mme CLEDIC

- **Location de chaises et tables** :

Par délibération du 14 juin 2002, le Conseil Municipal a décidé d'accorder le prêt de tables et chaises aux habitants de Clairoix, moyennant le paiement d'une location.

Votre Commission des Finances vous propose de supprimer les droits de locations et de faire régler une caution correspondant à 50 € la table et 15 € la chaise.

Rapporteur : M. GUFFROY

ACQUISITION DE MATERIEL :

- **Acquisition d'un réfrigérateur et d'un congélateur à la salle** :

Le réfrigérateur de la Salle Polyvalente est d'origine, soit de 1983, il s'est détérioré avec le temps car les joints sont usés.

Il apparaît donc nécessaire de procéder à son remplacement et d'acquérir un nouveau congélateur car celui qui est en place fuit.

Un appel à la concurrence a été lancé et donne les résultats suivants :

- Pour une armoire réfrigérée positive 1300 litres, froid ventilé, 2 portes en inox avec clayettes :

- BS FROID à Canechancourt (10 clayettes) : 2 566,40 €H.T.
- DUBOIS à Compiègne (3 clayettes) : 2 616,00 €H.T.
25 € la clayette supplémentaire
- GCH à Ercuis (5 clayettes) : 2 660,00 €H.T.

- Pour une armoire de conservation négative :
445 litres – 6 clayettes :

- GCH à Ercuis : 984,00 €H.T.

Votre Commission des Finances vous propose de retenir la Société GCH de Ercuis pour l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un congélateur au prix de 3 644 € H.T.

Rapporteur : M. LEDRAPPIER

Jardinières :

Votre Commission Environnement souhaite compléter l'installation de jardinières dans la commune et vous propose d'acquérir les mêmes que celles qui sont déjà mises en place, en béton lavé :

- 12 jardinières rectangulaires à 360 € 4 320,00 €
de 150 x 75 x 75
- 4 jardinières hexagonales
de 100 x 86,5 x 40 à 93 € 372,00 €
- et 4 bancs en béton lavé à 129 € 516,00 €

Soit au total : **5 208,00 €H.T.**

Rapporteur : Mme PELLARIN

Informatique :

Votre Commission Scolaire vous propose d'équiper le réseau informatique de l'Ecole Primaire d'un serveur avec logiciel Linux et de remplacer un P.C.

Planet Computer a fourni un devis de 1 790 € H.T., c'est l'entreprise qui intervient sur le site en cas de problème.

D'autre part, les élus utilisent le matériel informatique de la mairie et cela pose problème lorsque tout le personnel est en place, en conséquence, votre Commission des Finances vous propose d'autoriser M. le Maire à passer la commande du matériel informatique nécessaire pour les écoles et pour la Mairie.

Rapporteur : M. VENDERBURE

ELECTRICITE DE L'EGLISE :

L'Eglise de Clairoix, inscrite à l'inventaire des monuments historiques comporte, depuis plusieurs années, une électricité déficiente et non conforme à la sécurité d'un bâtiment accueillant du public.

Un appel à la concurrence a été lancé et donne les résultats suivants :

- Entreprise Hubert CZERW
Rue Albert Robida à Compiègne (prix 2003) 10 107,30 €H.T.
- Entreprise SMEI
Rue de Beauvais à Margny-lès-Compiègne 10 688,00 €H.T.

Vos Commissions des Travaux et des Finances vous proposent de retenir la Société CZERW et d'autoriser M. le Maire à passer la commande.

Rapporteur : M. LEROY

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

Actuellement, seule l'installation électrique de la Salle Polyvalente fait l'objet d'une vérification périodique.

Or, du point de vue de la sécurité, tous les bâtiments publics doivent faire l'objet d'une vérification périodique des installations.

Un appel à la concurrence a été lancé auprès de deux entreprises et les résultats sont les suivants :

- APAVE à Compiègne 3 010,77 €H.T.
- SOCOTEC à Senlis 1 895,66 €H.T.

Ces deux entreprises ont répondu pour la vérification des bâtiments ci-après :

- Ecole maternelle ;
- Ecole primaire ;
- Mairie ;
- Atelier municipal ;
- Vestiaires du football ;
- Local des boulistes ;
- Local du tennis ;
- Jeu d'arc ;
- Vestiaires du bicross ;
- Local des Pompiers ;
- Eglise ;
- Salle Polyvalente ;

Votre Commission des Finances vous propose de retenir la Société SOCOTEC la moins disante et d'autoriser M. le Maire à passer commande.

Rapporteur : M. GUESNIER

TRAVAUX DE VOIRIE : Gravillonnage dans diverses rues de la Commune :

De nombreuses rues de la Commune sont en mauvais état, aussi, votre Commission des Travaux a fait un appel à la concurrence à partir du même cahier des charges soit, un gravillonnage bicouche dans différentes rues, qui a donné les résultats suivants :

- La Compiègnoise de Travaux Publics 74 249,00 €H.T.
- Entreprise PIVETTA 69 766,75 €H.T.
- Matériaux de l'Oise 73 784,84 €H.T.

Vos Commissions vous proposent de retenir la Société PIVETTA, qui est la moins disante. Il convient cependant d'apporter des modifications au devis initial et le bicouche pourrait être réalisé dans les rues ci-après :

- Rue de la Poste ;
 - Rue Germaine Sibien ;
 - Rue des Ouinels et aux Fleurs ;
 - Rue d'Oradour ;
 - Rue des Boquillons ;
 - Rue du Tour de Ville ;
- Soit 13077 m2 pour 36 092,52 €H.T.

La rue de la Poste, pour la partie entre les deux dos d'âne, reste en attente du devis d'enfouissement du réseau France Télécom et devra faire l'objet d'une purge de chaussée et d'un tapis d'enrobé sur 660 m2 pour 28 285,95 €H.T.

Pour la rue Germaine Sibien, il est étudié la possibilité d'installer des dos d'âne pour ralentir la vitesse.

Quant à la rue de l'Eglise qui est pentue, il convient de prévoir un tapis d'enrobé dont le coût s'élève à 7 368,40 € H.T.

D'autre part, il est nécessaire de procéder à la création, rue du Bac à l'Aumône, d'un avaloir et d'un bac à fleurs au lieu d'un bac à déchets afin d'améliorer l'environnement. Le devis de réalisation de ces travaux s'élève à 2 042,80 €H.T.

En conséquence, vos Commissions des Travaux et des Finances vous proposent d'autoriser M. le Maire à passer la commande de ces travaux.

Rapporteur: M. DEROCQUENCOURT

REPLACEMENT DES FENETRES DU GROUPE A :

En 1993, le rez-de-chaussée du groupe A a fait l'objet d'un changement des portes et fenêtres ; en 1998, lors de la transformation de l'ancienne salle du Conseil en bibliothèque ou en 6^{ème} classe, les fenêtres ont été renouvelées, mais les fenêtres du local attribué à Art, Histoire et Patrimoine et celles de l'informatique, qui n'ont pas été remplacées, sont en très mauvais état.

En conséquence, votre Commission des Travaux a procédé à un appel à la concurrence pour la fourniture et la pose de 8 fenêtres en PVC :

- Société ASTIC 8 751,75 €H.T.
- Société BIPA 5 546,57 €H.T.

Votre Commission des Travaux est favorable au remplacement des fenêtres en aluminium laqué blanc, en conséquence, elles vous proposent d'autoriser M. le Maire à passer la commande à la Société la moins disante.

Rapporteur : M. GAUCHY

MISE EN SECURITE DES VESTIAIRES DU FOOTBALL :

Les vestiaires du club de football sont souvent vandalisés et l'association rencontre les difficultés avec son assurance.

En conséquence, votre Commission des Travaux a demandé un devis pour la réalisation de 2 sas d'entrée en aluminium laqué blanc à 2 entreprises :

- | | |
|-----------------|----------------|
| - Société ASTIC | 5 054,90 €H.T. |
| - Société MAW | 5 884,32 €H.T. |

La Société ASTIC étant la moins disante, vos Commissions vous proposent d'autoriser M. le Maire à passer la commande.

Rapporteur : M. GAUCHY

ALARME DES LOCAUX SPORTIFS :

L'installation sous alarme des locaux sportifs est à présent réalisée et il convient de prévoir une prestation de télésurveillance.

Celle de la mairie étant suivie par PERIN TELESURVEILLANCE COMPIEGNOISE, il paraît judicieux de lui passer la commande de cette prestation pour les locaux sportifs de la rue du Marais.

Le coût de cette prestation s'élève à : 760,00 €H.T./an

Rapporteur : M. GABRIEL

RENOVATION DU BATIMENT DES POMPIERS :

Le Garage des Pompiers a été réalisé en 1987 et doit faire l'objet d'une rénovation complète.

Votre Commission des Travaux a fait un appel à la concurrence qui a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|---------------|
| - Entreprise P.M.J.P. à St Etienne Roilaye | 8 954,33 €TTC |
| - Entreprise ESTEVES DE ALMEIDA à Nogent-sur-Oise | 9 279,62 €TTC |
| - Entreprise ZION à Jaux | 9 510,20 €TTC |

Vos commissions vous demandent d'autoriser M. le Maire à passer la commande à l'entreprise P.M.J.P. la moins disante.

Rapporteur : M. BELLOT

ECLAIRAGE AU CIMETIERE :

Le candélabre de l'éclairage public devant le cimetière ne fonctionne plus et la SICAE propose une mise en souterrain du réseau.

Cette proposition, trop onéreuse, ne correspond pas au besoin, aussi, votre Commission vous propose la création d'un point lumineux, pour lanterne sodium sur crosse, commandé par une cellule photo électrique et il pourrait y avoir une mise en sécurité des installations vétustes du cimetière.

La Société SMEI à Margny-lès-Compiègne a fourni un devis de 1 890,88 € TTC, en conséquence, vos commissions vous proposent d'autoriser M. le Maire à passer la commande.

Rapporteur : Mme ANNEET

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Par délibération du 26 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de confier une partie de l'entretien des espaces verts aux Pépinières de Caisnes, entreprise qui travaille à Clairoux depuis quelques années et qui est la moins disante.

Trois postes faisaient l'objet d'une étude particulière :

- Taille de haies ;
- Divers chemins du Mont Ganelon ;
- Cimetière.

M. MAILLOT, des Pépinières de Caisnes, est à nouveau le moins disant, il s'engage à maintenir ses prix sur 2 ans.

En conséquence, votre Commission des Finances vous propose de passer la commande totale des travaux d'entretien des espaces verts aux Pépinières de Caisnes et de renouveler le contrat pour 2005 si, au 31 décembre 2004, les prestations ont été satisfaisantes.

Rapporteur : Mme MARTEAU

CENTRE DE LOISIRS :

Par délibération du 26 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un centre de loisirs du 5 au 30 juillet de 8 H à 18 H aux jeunes de 4 à 14 ans.

Le repas pourra être pris au centre au prix de 4 € et le goûter sera à nouveau offert.

Ces dernières années, ce centre ayant connu une baisse de fréquentation, votre Commission des Finances propose le recrutement ci-après :

- 10 animateurs à 35 heures par semaine rémunérés sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 302 ;
- 5 heures supplémentaires par nuit seront accordées aux animateurs partant en camping ;
- heures supplémentaires accordées à ceux qui sont obligés d'intervenir du fait du départ d'animateurs en camping.

La moitié du stage sera remboursée aux animateurs stagiaire.

Le directeur sera rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation principal à l'indice brut 427.

Le directeur adjoint sera rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation à l'indice brut 374.

Le nombre d'enfants accepté au maximum est arrêté à 100.

Rapporteur : Mme MALARD

VENTE DE MA CASSINE :

La maison « Ma Cassine » a été acquise en 1977 en même temps que le Clos de l'Aronde. Elle a constitué l'atelier de Pinchon et présente des différences de niveau et des bizarreries qui font son charme.

La réhabilitation de cette demeure ne pourrait intervenir qu'en la transformant complètement pour la destiner au public avec la conséquence de détruire son charme et un coût très important variant selon les études de 290 000 à 350 000 € TTC.

Devant le coût des travaux et l'incertitude de la destination de cette maison dont la surface pourrait être de l'ordre de 145 m² sur plusieurs niveaux, votre Commission des Finances vous propose d'autoriser M. le Maire à vendre Ma Cassine avec clause de remise en état des façades extérieures identiques à l'existant.

L'Administration des Domaines a été consultée et le prix de vente pourra être négocié par M. le Maire.

Rapporteur : Mme MALARD

PLACEMENT :

En 2003, la Commission des Finances a proposé au Conseil Municipal de réaliser un emprunt à un taux intéressant pour la réalisation des travaux de l'église et l'aménagement de l'intersection du centre bourg.

Les travaux de l'église font actuellement l'objet d'un démarrage de travaux et la demande de subvention pour l'intersection des rues de Bienville, du Général de Gaulle, de l'Aronde et de la Poste n'ayant pas encore abouti, ces fonds sont immobilisés.

En conséquence, notre Commission des Finances vous propose de placer 300 000 € en bons du trésor négociables pour une durée de 6 mois.

Rapporteur : Mme MALARD

DECISION MODIFICATIVE :

Afin de placer 300 000 € en bons du trésor négociables, nous vous proposons de porter au budget primitif les modifications suivantes :

- article 272 : 300 000 €;
- article 21318, opération n° 1 : - 100 000 €;
- article 2158, opération n° 11 : - 200 000 €;

Rapporteur : M. GUFFROY

SYNDICAT D'ELECTRICITE DU COMPIEGNOIS : Adhésion de la Commune de Rethondes :

Considérant que lors de sa séance du 16 janvier 2004, le Conseil Municipal de la Commune de Rethondes a décidé d'adhérer au Syndicat d'Electricité du Compiègnais :

Considérant que lors de sa séance du 23 mars 2004, le comité du Syndicat d'Electricité du Compiègnais a approuvé le principe de l'adhésion de la Commune de Rethondes ;

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;

Nous vous proposons d'accepter l'adhésion de la Commune de Rethondes au Syndicat d'Electricité du Compiégnois et de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser la Commune de Rethondes à adhérer au Syndicat d'Electricité du Compiégnois ;

La présente délibération sera soumise à Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne et adressée au syndicat d'Electricité du Compiégnois.

Rapporteur : M. GABRIEL

INDEMNITE REPRESENTATIVE DES LOGEMENTS INSTITUTEURS :

Conformément à la loi de finances de 1989, le Conseil Municipal est consulté chaque année sur le taux de progression à retenir concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif le taux d'augmentation de 2003 était de 2,2 % et le taux prévisionnel d'évolution des prix hors tabac pour 2004 est situé à 1,5 %.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à cette augmentation.

Rapporteur : Mme PELLARIN

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE ET A LA PATINOIRE :

Les élèves des Ecoles de Clairoix se rendent à la piscine et à la patinoire, en conséquence, nous vous proposons de solliciter une subvention au Conseil Général pour ces transports.

Rapporteur : Mme CLEDIC

UTILISATION DU CODE RIVOLI :

L'Union Régionale de Réseau de Picardie de France Télécom demande l'utilisation des Codes Rivoli dans le cadre de leur nouveau système d'infographie pour les rues ci-après :

- Rue de la République (RN 32) ;
- Rues du Général de Gaulle, de Bienville (CD 81) ;
- Rue de Roye (CD 142).

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à cette demande et de transmettre au Service du Cadastre.